

Les *Nojukusha*¹ de Tokyo :

relégation, déni de pauvreté et réponses parcellaires

Mélanie Hours

Après l'éclatement de la bulle économique, durant les années 1990 qui portent le nom de « décennie perdue »², un « nouveau » phénomène sans-logis s'est développé dans les grandes villes japonaises. Jusque là épargné par l'apparition de la « nouvelle pauvreté », le Japon ne disposait d'aucune mesure pour répondre à ces situations : il n'y avait aucun centre d'accueil pour les sans-logis et le système d'assistance publique, le dernier filet de sécurité au Japon (l'équivalent du RMI) était encore trop méconnu des populations concernées. Aujourd'hui, si la connaissance de ce système est plus répandue, les pratiques d'attribution de l'assistance rendent cette aide quasiment inaccessible à ceux qui en ont le plus le besoin.

Aux alentours de 2000 on commence à parler du « nouveau problème des *homeless* ». Au Japon, bien que le terme "sans domicile fixe" existe, il est très rarement employé, sans doute parce que la grande majorité vit justement dans un lieu fixe. Le terme « *homeless* » (*homuresu*) est le plus courant, pourtant celui-ci ne définit pas mieux les sans-logis que les termes japonais qui s'y réfèrent. Alors que l'expression

¹ Nojukusha : littéralement « personne qui vit dehors ». Contraction du terme « nojuku seikatsusha »

² En référence à la crise économique suite à l'éclatement de la bulle spéculative et aux récessions successives entre 1990 et 2000

nojukusha semble la plus appropriée, c'est la désignation anglophone qui tient lieu de terme officiel¹ depuis la parution du livre blanc sur les sans-logis de Tôkyô en 2001². Comme si on voulait faire allusion à un phénomène extérieur au Japon qui « contaminerait » aujourd'hui le pays.

En 2003 on comptait 25 000 sans-logis (35 000 selon les associations) dans l'archipel, dont 7700 à Osaka et 6600 à Tôkyô. Pour une ville comme Tôkyô, comptant plus de 8,5 millions d'habitants, ce chiffre peut paraître insignifiant comparé à la situation dans les villes des autres pays industrialisés, mais l'impact de la soudaine visibilité des sans-logis sur la population est loin d'être négligeable. Elle a suscité l'incompréhension face à l'idée communément répandue d'absence de pauvreté, et ébranlé les représentations du modèle social fondé sur le plein emploi et une classe moyenne élargie.

Pourtant les sans-logis ne sont pas un phénomène nouveau au Japon. Ils sont en effet considérés comme un « problème » depuis quelques années mais celui-ci ne tient pas à la soudaine apparition des sans-logis. C'est leur récente visibilité qui pose « problème » : jusque là, la grande précarité était concentrée dans certains quartiers et ignorée d'une grande partie de la population.

L'État capitaliste au Japon :

une forte précarisation des travailleurs

Les travailleurs journaliers : des sans-logis cycliques

Ces quartiers sont des *yoseba* (marchés du travail journalier) et constituent de

¹ On le retrouve dans toutes les enquêtes et rapports officiels, au niveau local et national

² *Tôkyô no hômuresu [les sans-logis de Tôkyô]*, 2001, Mairie de Tôkyô

véritables ghettos au sein des villes. Laissés à l'abandon, rarement pénétrés par des personnes étrangères aux lieux, la population y vit quasiment en autarcie.

Il y aurait plus de 25000 travailleurs journaliers à Kamagasaki, le plus grand *yoseba* du pays, situé à Osaka. Sanya, le plus important de Tôkyô, a toujours eu une connotation négative dans la conscience populaire : depuis l'époque d'Edo¹ son destin fut celui d'un quartier précaire, rassemblant les pauvres et tous ceux qui ne trouvaient pas leur place dans la société.

Aujourd'hui la population dans les *yoseba* est presque uniquement composée de travailleurs journaliers. Ils logent dans des *doya* (auberges bon marché), et payent leur loyer à la journée.

Les grandes entreprises, principalement du secteur de la construction, se servent de cette main d'œuvre jetable pour parer à leur vulnérabilité aux fluctuations de l'offre et de la demande, grâce à un système de sous-traitance lié aux *yakuza*. La majorité des contrats d'embauche se font à l'oral et n'offrent aucune protection sociale. Le travail journalier est connu sous le nom de « travail des 3 K » : *kitsui* pénible, *kitanai* sale, et *kiken* dangereux. Les travailleurs les plus forts et les plus jeunes sont embauchés en priorité. Passé un certain âge, ces hommes se retrouvent très souvent sans ressource, comme l'ensemble des travailleurs journaliers en période de récession économique. Les liens avec leur famille ayant, pour la plupart, été rompus, sans logement fixe ni assurance chômage, la fin du travail journalier signifie le plus souvent la vie à la rue. L'expression *abure jigoku* - l'enfer du chômage - symbolise cette réalité où tout travailleur journalier est un sans-logis « cyclique », dans la mesure où 2 à 3 jours sans travail entraînent l'impossibilité de payer une chambre en *doya*. Lors de la crise

¹ La période d'Edo (*Edo jidai*) commence vers 1600 et se termine en 1868 avec la restauration de Meiji

économique des années 90, certains travailleurs journaliers ont échoué plus durablement dans la situation de sans-logis : il y en aurait aujourd'hui plus de 2000 à Sanya, soit 30% des sans-logis de Tôkyô. Mais ce chiffre ne prend pas en compte ceux qui, régulièrement, n'ont plus de quoi s'offrir un toit. Une étude à ce sujet montrait que plus de 47% des travailleurs journaliers interrogés à Sanya pendant qu'ils cherchaient du travail avaient passé la nuit précédente dehors¹.

Les *yoseba* jouent ainsi un rôle économique, en tant que vaste réserve de main-d'œuvre, mais aussi social en ce qu'ils permettent de contenir la grande misère au sein de ces quartiers et constituent des « trappes pour les paumés, les asociaux »² et tous les laissés pour compte de la société japonaise. Les *yoseba* offrent cependant la possibilité de vivre dans l'anonymat, ainsi qu'une certaine liberté à ses membres.

D'après le livre blanc de 2001 sur les sans-logis de Tôkyô, 60% d'entre eux étaient d'anciens travailleurs journaliers, et sont considérés comme les « anciens » sans-logis. Il est dit que les « *yoseba* avaient pour fonction d'absorber les hommes qui avaient perdu leur travail stable », mais cela ne les a jamais empêché de se retrouver à la rue, contrairement à ce que souligne ce même rapport. Ces sans-logis existent depuis des dizaines d'années mais n'ont jamais attiré l'attention avant, tout simplement parce que le problème était contenu dans les *yoseba*. Ce n'est que lorsque la misère a dépassé les limites de ces ghettos et s'est manifestée au cœur des villes que le problème en est devenu un « vrai », suscitant l'intérêt des médias et déclenchant l'implication progressive de l'état. La visibilité des sans-logis a servi de levier dans le lent processus de reconnaissance de l'existence de pauvreté dans la société japonaise.

¹ UCLA Center for the Study of Urban Poverty, *Day Laborers in Tôkyô, Japan : Preliminary Findings from the San'ya Day Labor Survey*, 2000, Working Paper Series

² [Pons, 1999]

Les « nouveaux » sans-logis :

crise économique et appauvrissement des « classes moyennes »¹

Les “nouveaux” sans-logis sont ceux qui avaient un travail régulier et qui ont été licenciés, notamment dans le cadre de plan de restructuration mises en place par les entreprises pour résister à la crise économique. L’enquête nationale sur les conditions de vie des sans-logis, effectuée en 2003, apporte des précisions sur le type de parcours de ces hommes, lesquels représentaient alors 55% des sans-logis : ils avaient un travail régulier, étaient locataires ou propriétaires de leur logement, et vivaient le plus souvent en famille. Employés dans des PME ou petits commerçants, ce n’est pas uniquement le chômage ou la faillite qui les a menés à la rue, mais une accumulation de problèmes liés à la précarité matérielle : divorce/séparation, dettes trop lourdes, maladie/alcool, etc. Ils ont été expulsés de chez eux (par leur femme ou pour cause de loyers impayés) ou sont partis d’eux-mêmes : souvent endettés, ils quittent le foyer pour que leur famille ne soit pas inquiétée: au Japon, les biens d'un débiteur son insaisissables en son absence.

Beaucoup de sans-logis (plus de 37%) occupait un logement fourni par leur entreprise (appartement, dortoir, ou baraquement sur les chantiers)². Dans ce cas la perte du travail entraîne inéluctablement la perte de logement.

Une des spécificités les plus remarquables des sans-logis au Japon est leur âge : 80% d’entre eux ont plus de 50 ans, et seuls 4,5% ont moins de 39 ans. Contrairement aux SDF en France où 1/3 aurait entre 18 et 29 ans, au Japon cette tranche d’âge

¹ Jusqu’à récemment, une grande majorité de japonais s’estimait appartenir à la classe moyenne (enquêtes sur la « conscience de classe »). Celle-ci englobe de fait les classes populaires.

² Ce type de « travail logement compris » est courant au Japon, que ce soit pour des contrats précaires ou stables.

représente moins d'1% des sans-logis. La plupart sont des hommes célibataires, âgés de 50 à 64 ans. Il y a très peu de femmes (moins de 5%) et les familles avec enfants sont quasi-inexistantes.

Un espace de survie aménagé

L'organisation du lieu de vie

L'organisation du lieu de vie est une autre spécificité des sans-logis au Japon, et offre un contraste tout aussi remarquable avec ce que l'on « voit » en France. Une grande majorité (84%) vit dans un lieu fixe, dont près de 50% dans les parcs publics et 17.5 % sur les bords de rivière. Plus de la moitié d'entre eux est sédentarisée, c'est-à-dire qu'ils vivent dans un lieu construit en « dur » par leur soin: soit une cabane faite le plus souvent en bois ou en carton, soit une tente améliorée. Ces différents types de construction sont recouverts de bâche bleue (« blue sheets ») pour en assurer l'étanchéité. Bien que la plupart des sans-logis déclarent vivre seuls, il s'est créé de véritables villages « bleus » dans les parcs et sur les bords de rivière, qui inscrivent chacun, par volonté ou nécessité, dans le réseau de connaissance et de solidarité du lieu.

A l'intérieur de ces cabanes, on retrouve souvent le mode d'organisation des habitations japonaises : à l'entrée un espace est réservé pour enlever ses chaussures. L'espace cuisine, généralement près de l'entrée, est équipé avec au minimum un réchaud, de la vaisselle, un garde-manger. Les futons, souvent au fond de la structure, sont pliés le matin, dépliés le soir. Portes ou systèmes de fermeture, fenêtres, rideaux ou volets, beaucoup de ces cabanes sont de véritables maisons miniatures. Certaines ont même un générateur pour l'électricité et sont équipées d'un frigidaire, d'une télévision,

etc.

Bien sûr, ces particularités ne doivent pas nous faire oublier ceux qui vivent de façon isolée et/ou qui se contentent d'une couverture ou d'un abri improvisé en carton dans des lieux différents chaque nuit. En plein centre de Tôkyô, il n'est pas rare de voir un homme en costume se coucher dans une boîte en carton pour y dormir. Ces « sans-abri en costume » (*suit homeless*) sont d'anciens cadres ou employés qui se sont retrouvés à la rue du jour au lendemain, suite à un licenciement ou un problème familial. Par honte ou refus de leur nouvelle condition, ils cherchent à la masquer en gardant leur costume de travail. Certains continuent à travailler mais faute de ressources suffisantes ne peuvent louer un logement.

Logique persistante d'accès au travail

Malgré leurs faibles ressources, la mendicité n'est jamais pratiquée. Près de 70% des sans-logis déclarent travailler : en tant que travailleur journalier (20%), mais principalement dans la collecte de cannettes (pour le recyclage), ou de journaux et mangas abandonnés dans les poubelles aux abords des stations de métro, pour la revente (environ 75%). Au point que certaines municipalités d'arrondissement, ainsi privées de déchets récupérables, ont récemment créé un délit de «vol de poubelles»... Beaucoup considèrent ainsi qu'on devrait les appeler *nojuku rôdôsha*, ou «travailleurs vivant dehors». Si tant de sans-logis travaillent, pourquoi sont-ils à la rue ? D'abord parce qu'il est nécessaire d'avoir un garant pour accéder à un logement. Seule l'association Moyai, créée en 2002, propose un système de garant pour les personnes en difficulté (plus de 1000 personnes en ont bénéficié depuis la création de l'association). Mais pour louer un appartement, outre le loyer et les frais d'agence, il faut entre 1 à 3 mois de

caution et 1 à 3 mois d'honoraires pour le propriétaire (*reikin* : littéralement « argent en guise de remerciement »). Même avec un petit loyer, il faut donc pouvoir disposer d'une somme conséquente pour accéder à un logement.

D'après la moyenne de leurs revenus mensuels, près de 45% des sans-logis gagnent moins de 30 000 ¥ (190 €), 25% entre 30 et 50 000 ¥ (300€) et 22% entre 50 et 100 000 ¥ (620 €). Si 50 000 ¥ /mois suffisent pour les frais de la vie quotidienne (repas, bain public etc.) ils ne permettent pas de payer un loyer. Un travailleur journalier sans-logis m'expliquait qu'avec un revenu de 100 000 ¥, il était possible de mettre la moitié de coté tous les mois en continuant à vivre dans sa cabane. Mais le travail journalier étant très instable il est rare de gagner plusieurs mois de suite un tel revenu. Et quand le travail vient à manquer, il est obligé de piocher dans ses économies.

Ce cercle vicieux, ainsi que les conditions excessives pour accéder à un logement font que sortir de la rue par soi-même est véritablement difficile.

Pour ce qui est de retrouver un emploi, le critère de l'âge pèse lourd et la discrimination des employeurs envers les sans-logis les écarte du marché du travail. Dans le meilleur des cas, ils trouvent des petits contrats de travail temporaires, mais dont l'instabilité et la précarité ne leur permettent pas de sortir de leur condition.

Les représentations stigmatisantes de la pauvreté urbaine

L'image publique négative du sans-logis

Il ne fait aucun doute que le jugement de la population envers les sans-logis est négatif et discriminatoire : selon une étude d'opinion de 1996¹ concernant les sans-logis,

¹ Enquête sur la conscience des citoyens, citée par K. Shima, *gendai nihon no nojyuku*

41.3% évoquent un « sentiment de dégoût », et plus de la moitié considère qu'ils sont devenus sans-logis « parce qu'ils n'aiment pas travailler », et « parce qu'ils l'ont souhaité ». Ces jugements sont révélateurs d'une profonde méconnaissance du phénomène des sans-logis. En 1999 un autre sondage révèle que la stigmatisation des sans-logis reste particulièrement forte¹ : 67.5% des enquêtés trouvent que les sans-logis « sentent mauvais », 51% les considèrent « paresseux », et près de 34% trouvent qu'ils font « peur ».

Lors de ma première enquête de terrain (2001-2002)², quand j'évoquais mes recherches sur les sans-logis, les réactions des japonais oscillaient entre l'étonnement et l'incompréhension, du fait qu'un étranger puisse étudier le Japon sous cet angle, et porter de l'intérêt à cette population (« Mais pourquoi vous intéressez-vous à ces gens là ? » me disait-on). Certains manifestaient directement du mépris envers les sans-logis, allant parfois jusqu'à les considérer comme des sous-hommes. J'ai donc été d'autant plus impressionnée de constater le décalage entre ces jugements et la forte conscience morale qu'ont les sans-logis : non seulement ils s'attribuent la responsabilité de leur sort, mais surtout le souci de préserver leur dignité, dans des conditions de vie extrêmes, est chez eux prioritaire.

Depuis cette époque les jugements ont sans doute évolué, la presse jouant un rôle non négligeable. J'ai travaillé sur les représentations de la pauvreté à travers les articles du 2^{ème} quotidien national, le *Asahi shinbun*, en constituant une base de données sur ce thème entre 1990 et 2002. Dans l'approche qualitative de cette étude j'ai tenté de repérer l'évolution de la figure du sans-logis. En 1994, le sans-logis est perçu comme

seikatsusha (Les sans-logis du Japon contemporain), Tôkyô, Gakubunsha, 1999

¹ Yôji Morita, 2001, *Rakusho (la classe déchu)*, Nikkei Osaka kikaku shuppanbu,

² Menée pendant 2 ans à Sanya et auprès de l'association Nojiren (créée et gérée par des sans-logis, au centre de Tôkyô)

violent, vivant dans un monde dangereux, et dont on appelle indirectement à se méfier. L'expulsion musclée de sans-logis en 1996 favorise le déplacement de l'accusation de violence des sans-logis aux autorités, et l'on passe ainsi d'une figure négative et criminalisée à celle de victime. A partir de 1999-2000, les articles se focalisent autour des meurtres perpétrés sur des sans-logis par de jeunes collégiens ou lycéens, dont la violence renforce cette figure de victime. Ce faisant, les décès dus à la misère sont passés sous silence (ce qui explique qu'on ne trouve pas, au niveau du nombre d'articles, de pic hivernal comme c'est le cas en France). La question des sans-logis gagne un intérêt soudain depuis 2000, que ce soit au travers des éditoriaux, des articles de « spécialistes » ou du courrier des lecteurs. La hausse du taux de chômage, qui atteint 5% en 2001, ainsi que le projet de loi pour « l'aide à l'indépendance » des sans-logis avec les protestations qu'il suscite, y participent pour beaucoup.

Toutefois, il faut rappeler que le quotidien *Asahi shinbun*, de tendance centre gauche, favorise une certaine appréhension de la pauvreté qu'il serait intéressant de comparer à celle du *Yomiuri shinbun*, premier quotidien japonais et plutôt conservateur.

Le déni de la pauvreté dans les représentations sociales et institutionnelles

Le constat qu'il n'existait pas de taux de pauvreté national m'a amenée à travailler sur les représentations de la pauvreté dans la société japonaise. L'idée que le Japon aurait éradiqué la pauvreté s'est développée dès le début de la croissance économique : en 1970, le livre blanc sur l'économie décrit le pays comme étant sur le point de l'éliminer¹. La prospérité économique des années 1980, l'élévation générale du niveau de vie, et le recul des questions ayant trait à la pauvreté dans l'agenda politique

¹ Keizai Hakusho [Livre blanc sur l'économie], cité par M. Chûbachi et T. Kôji, in *Japanese Industrialization and Its Social Consequences*, Hugh Patrick éd., 1976, p.431

et médiatique renforcent cette idée, et favorisent un déplacement de ces questions sociales vers d'autres, centrées sur la nouvelle classe moyenne¹. Celle-ci devient, à travers l'universalisation de l'État-providence, la première cible des politiques sociales, aux dépens des couches défavorisées, devenues minoritaires et tombant peu à peu dans l'oubli. C'est à travers ce long processus que s'est ancrée l'idée d'absence de pauvreté dans la conscience populaire, idée que même la crise des années 1990 n'a pas ébranlée. Ce n'est qu'en 2002, quand le Rapport Mondial sur le Développement Humain (PNUD) a introduit un nouvel indicateur de pauvreté humaine², qu'un taux de pauvreté est enfin indiqué pour le Japon : celui-ci était de 11,2%, puis de 11,7% en 2005 (11,4% en France). En 2005 l'OCDE a présenté un autre rapport³ selon lequel le taux de pauvreté relative au Japon serait de 15,3%, soit « l'un des plus élevés parmi les pays de l'OCDE ». Ces chiffres offrent un véritable contraste avec l'idée d'absence de pauvreté, et reflètent à mon sens une attitude de déni de l'existence de celle-ci.

L'approche quantitative de l'analyse des articles de l'Asahi shinbun m'a permis de constater que le terme pauvreté (« *hinkon* ») n'apparaissait que dans la rubrique internationale. Dans les articles sur le Japon, il est question de « sans-logis », de « travailleurs journaliers » ou d'« allocataires de l'assistance publique », mais pas de « pauvres » ni de « pauvreté ». L'évitement de ces termes au sujet du Japon favorise une conception morcelée de la pauvreté, et entretient l'illusion de son absence dans le pays. Une enquête d'opinion récente⁴ a montré que le terme « pauvreté » était le plus souvent associé aux pays pauvres ou en guerre, ainsi qu'au Japon d'avant-guerre. Par contre « la

¹ Principalement la nucléarisation des familles, la baisse des naissances et le vieillissement de la population

² L'indicateur IPH-2, spécifiquement adapté aux pays développés, est calculé à partir des indicateurs de longévité, d'instruction, de conditions de vie et d'exclusion

³ OCDE, Shotoku kakusa to hinkon [disparité de revenus et pauvreté], février 2005

⁴ [Aoki, 2006]

vie des sans-logis » n'est pas nécessairement associée à la pauvreté. A la dernière question « Avez-vous ressenti une gêne en entendant le mot « pauvreté » ? », environ la moitié des enquêtés a répondu par l'affirmative et cite l'ambiguïté que revêt pour eux ce terme : « Je ne comprends pas le terme pauvreté » « De quelle pauvreté est-il question ici ? » « Je n'arrive pas à me représenter la pauvreté » « C'est un terme abstrait » « Parce qu'il n'y a pas de pauvreté dans le Japon actuel » « Je ne peux associer le terme pauvreté au Japon ».

Ces réponses signifient que le terme « pauvreté » est associé au passé ou à l'étranger et ne renvoie à rien de tangible dans l'expérience des individus. Dans la vie courante, ce sont des expressions telles que « avoir du mal à joindre les deux bouts », « avoir des difficultés » qui sont utilisées. Mais elles sont employées pour désigner aussi bien des situations de précarité extrême que des situations plus anodines (comme le fait de ne pas avoir d'épargne). S'agissant de la grande pauvreté, ces expressions sont nettement euphémiques. Il n'y a pas de place dans le langage courant pour désigner la grande pauvreté, la violence qu'elle induit est passée sous silence.

Des violences gouvernementales à l'amorce d'une politique sociale

Les expulsions

Pendant longtemps, jusqu'en 2001-2002, le seul objectif des autorités était de « nettoyer » les parcs ou autres lieux de passage. Jusqu'à un certain point, l'installation permanente des sans-logis dans les lieux publics a été tolérée : la conception du droit au Japon est plus floue que la nôtre ; ce qui est illégal peut être sujet à la tolérance. D'autre part, l'absence de foyers d'accueil permettait aux associations de parer à certaines

tentatives d'expulsion, argumentant une atteinte aux droits de l'homme et à la Constitution. Mais le seuil de tolérance des administrations a souvent atteint ses limites. La visibilité trop imposante des sans-logis au fur et à mesure des années a conduit à plusieurs opérations d'éviction forcée pour divers prétextes, notamment lors du passage de personnalités étrangères. L'une d'entre elles a particulièrement marqué le pays : en 1996 la mairie de Tôkyô impose l'expulsion de plus de 200 sans-logis installés dans un hall menant de la gare de Shinjuku à la mairie et au quartier des affaires. Ce 24 janvier, face à la résistance des sans-logis, soutenus par des associations, 400 gardes et policiers utilisent la force pour effectuer l'expulsion. Beaucoup de japonais se sont dit choqués par la violence de cette opération, qui fut largement médiatisée.

L'assistance publique : non-recours et critères drastiques d'obtention

Au niveau de l'aide sociale, il existe un système d'aide financière aux pauvres : l'assistance publique (ci après « AP »). En tant que dernier filet de sécurité, l'AP s'apparente à notre RMI. Bien qu'elle vise « toutes les personnes vivant dans l'indigence » (article 1), très peu de sans-logis en bénéficient. Il n'est pas rare que, par méconnaissance de leurs droits, ils n'en fassent pas la demande : certains ne connaissent même pas l'existence de cette aide, d'autres ne se croient pas éligibles. Beaucoup aussi n'en font pas la démarche par refus de dépendre de qui que ce soit, et/ou pour préserver leur liberté¹.

Il y a aussi le problème de l'article 4 de la loi d'AP, selon lequel « toutes les ressources et capacités de l'individu doivent être utilisées » avant de pouvoir prétendre à

¹ Etre allocataire signifie aussi rendre des comptes et fournir les preuves de recherches d'emploi, et de tout changement de situations familiale et financière. Les travailleurs sociaux font également des visites à domicile tous les 3 mois.

cette aide. Ces « ressources » incluent le « devoir d'entretenir » des familles : la solidarité familiale devient légalement obligatoire dans le Code Civil de 1898, imposant aux familles le « devoir d'entretenir » les siens. Avant d'instruire un dossier pour l'AP, l'administration doit ainsi contacter les membres de la famille du demandeur pour vérifier s'ils ne peuvent assumer eux-mêmes cette personne. La grande majorité des sans-logis refuse la perspective que leur famille, avec laquelle ils ont le plus souvent coupés tous les liens, soit au courant de leur situation.

D'autre part les pratiques d'attribution de l'assistance les écartent très souvent de leur droit. La notion de mérite est bien ancrée dans les esprits des fonctionnaires : les anciennes lois d'aide aux pauvres (dès 1868) établissaient une distinction entre le « vrai pauvre », invalide et sans famille, et le « faux pauvre », valide et responsable de sa condition. Aujourd'hui encore certains fonctionnaires considèrent que toute personne ayant la capacité physique de travailler ne « mérite » pas cette aide et en limite l'accès aux personnes très âgées, malades ou handicapées. La faible proportion de jeunes allocataires (seuls 17% ont entre 20 et 49 ans) est la conséquence directe de ces pratiques. Bien que l'AP, créée en 1946, marque une rupture avec les anciennes lois, le jugement moral distinguant le « faux » pauvre du « vrai » n'a pas pour autant disparu.

En 2003, le taux d'assistance (proportion d'allocataires par rapport à la population totale) était de 1,05% de la population. Ce qui marque un écart conséquent avec le taux de pauvreté paru dans les récentes statistiques du PNUD et de l'OCDE (soit 11,7% et 15,3%). Des chercheurs ont par ailleurs mesuré le taux d'allocataires par rapport aux personnes éligibles à l'AP : en 1999 moins de 20% de la population éligible aurait touché cette aide. Dans le cas des sans-logis, tous les prétextes, bien que contraires à la loi, sont bons pour les exclure du système d'assistance : avoir moins de

65 ans, ne pas avoir d'adresse fixe, avoir la capacité de travailler, etc.

Plusieurs cas de morts violentes (de faim ou de froid) de personnes victimes de ces refus sont parus dans la presse. En 2001 le ministère de la Santé et des Affaires Sociales a fait circuler une notification à ce sujet dans les bureaux d'AP, soulignant que : « Même les sans domicile fixe, où les personnes de moins de 65 ans peuvent recevoir l'assistance publique »¹. Pourtant, aujourd'hui encore les mêmes drames se produisent.

Une amorce de reconnaissance

à travers la Loi d'aide à l'indépendance des sans-logis : un mélange paradoxal d'assistance et de répression

Entre l'absence de centres d'accueil pour sans-logis et la difficulté d'accès à l'AP, il est clair qu'aucun dispositif n'était prévu pour les plus démunis. La loi d'« aide à l'indépendance des *homeless* », promulguée le 7 août 2002, marque une avancée dans l'assistance apportée aux sans-logis, mais n'est pas sans témoigner de l'ambivalence du gouvernement à leur égard. Sans qu'ils ne soient jamais nommés comme « pauvres » ou « précaires », le texte affirme cependant leurs droits, leur non responsabilité individuelle et la nécessité de changer la perception moralisatrice qu'en a la population, en une attitude compréhensive. En ce sens, cette loi témoigne d'une certaine prise de conscience des causes socio-économiques de la situation des sans-logis et de la légitimité d'une offre d'assistance. Elle prévoit non seulement la création de centres d'accueil mais aussi un travail de prévention vis-à-vis des « personnes à risque ».

Cependant cette prise de conscience est contrebalancée dans l'article 2 sur la

¹ Asahi Shimbun, 20 janvier 2001, p.14

« définition » des sans-logis : « personnes vivant illégalement et quotidiennement » dans les parcs, les gares, etc. Les sans-logis sont donc désignés comme « hors-la-loi », l'article 11 allant jusqu'à autoriser leur expulsion. D'un côté ce sont des hommes à part entière, dotés de droits et victimes de leur sort, de l'autre ce sont des délinquants qu'il faut chasser des lieux publics.

Cette ambivalence se traduit dans les mesures que les autorités mettent en œuvre par un mélange contradictoire de politiques sociales et d'expulsions forcées. D'autre part, on est en lieu de se demander pourquoi une loi spécifique pour les sans-logis voit le jour, alors que ceux-ci pourraient accéder à l'AP si les pratiques d'attribution n'étaient pas discriminatoires.

Le programme de la ville de Tôkyô : assistance ou nettoyage urbain ?

Le service d'aide sociale de la ville de Tôkyô a établi, dès 2001, un « Plan de mise en vigueur de l'aide à l'indépendance des sans-logis », avec notamment le volet « œuvres d'aide à l'indépendance », consistant en la construction de deux types de centres d'accueil : Les établissements d'urgence ou de « protection temporaire » (durée un mois ; objectif : retrouver une bonne condition physique) et les établissements « d'aide à l'indépendance », réservés aux personnes en bonne santé et qui ont la volonté de travailler (durée trois mois ; objectif : retrouver du travail, étape vers l'indépendance). Depuis 2001, 600 sans-logis par an sont passés par ces centres. Malgré cela le nombre de tentes dans les parcs n'a pas baissé. Ces mesures sont trop temporaires pour assurer « l'indépendance » des sans-logis et les propositions d'emploi ne débouchent que sur de courts CDD ou autres contrats précaires, faiblement rémunérés. Surtout, beaucoup de sans-logis refusent de se rendre dans ces centres: ils se considèrent déjà indépendants,

refusent de demander de l'aide, ne veulent pas risquer de perdre tout ce qu'ils ont mis en place (cabanes, réseaux etc.) ou ne supportent pas la vie en collectivité et les règles imposées par ces établissements (Interdiction de boire de l'alcool, de fumer, contrainte des horaires de fermeture etc.)

En 2004 la mairie de Tôkyô met en vigueur un autre volet de son programme : les « œuvres d'aide à la transition de la vie locale des sans-logis ». Il s'agit de proposer un appartement à 3000 ¥/mois¹ pendant 2 ans aux sans-logis en bonne santé et sédentarisés dans les 5 grands parcs de la ville.

Le programme se déroule en 4 étapes :

- les fonctionnaires effectuent des entretiens avec les sans-logis ;
- ceux qui sont volontaires (et éligibles) doivent défaire leur tente et sont transférés dans une *doya*, pour passer un examen médical. Pendant ce temps, les fonctionnaires doivent empêcher l'installation de nouvelles tentes en encerclant les lieux avec des rubalises ou des barrières ;
- les sans-logis emménagent ensuite dans l'appartement, et bénéficient de consultations pour la vie quotidienne et le travail. Pour les fonctionnaires il s'agit alors de « rétablir la fonction originelle des parcs » : s'assurer que d'autres tentes ou cabanes n'ont pas été installées sur les lieux protégés ;
- après 2 ans de location c'est l'étape « Entrée dans la vie ordinaire » : les (ex) sans-logis doivent trouver un appartement et assumer un loyer normal.

Ces œuvres sont communément appelées « Mesures pour les parcs ». En effet, l'objectif premier est de « rétablir la fonction originelle » de ceux-ci, objectif auquel est associée l'offre d'un logement. Car pourquoi ces mesures ne concernent-elles que les

¹ Soit près de 19 €, la mairie prenant en charge le reste du loyer

sans-logis vivant dans les 5 principaux parcs de la ville - et plus récemment les berges de la rivière Sumida, le long desquelles figure une impressionnante succession de tentes ? Pourquoi ne leur propose t'on pas l'AP afin d'assurer leur transition dans « la vie ordinaire » ? Les associations dénoncent vivement ce qu'elles qualifient de « mesures pour chasser les sans-logis en bonne santé » ; Elles prétendent que beaucoup d'entre eux retournent à la rue après la période des 2 ans, et que les cas de suicide pour cause d'isolement ne sont pas rares. Le succès de ces « appartements à 3000 ¥ » n'est pas formellement connu : Seul un pré-bilan apparaît dans le dernier livre blanc¹, affichant dans un tableau le nombre de sans-logis participant au programme² dans chacun des parcs concernés et le nombre de tentes « avant » et « après ». Sur la page « résultats » du programme étendu aux berges de la Sumida, figure deux photos : l'une montrant des tentes alignées, l'autre les barrières qui les ont remplacées.

Par ailleurs, certains sans-logis ne souhaitent pas bénéficier de ces appartements, sachant qu'avec leur travail (journalier ou recyclage) ils ne pourront assumer un loyer au-delà de la 2^{ème} année, risquant ainsi de perdre leur cabane, leur emplacement dans un parc, leur réseau d'amis, de connaissances, d'associations etc.

La dernière enquête nationale sur les conditions de vie des sans-logis a été menée en janvier 2007. Alors que depuis 1999 le nombre de sans-logis était en augmentation constante (+25% en 4 ans), cette dernière enquête affiche une baisse importante (- 26,5%). Les caractéristiques des sans-logis que j'ai mentionnées s'en trouvent également changées : On constate d'abord un vieillissement encore plus important de la population des sans-logis : l'âge moyen est passé de 56 ans en 2003, à

¹ *Tôkyô hômuresu hakusho 2 [Livre blanc sur les sans-logis de Tôkyô, 2^{ème} édition]*, Mai 2007, Mairie de Tôkyô

² Soit 1190 au total

57.5 ans ; la tranche des plus de 60 ans de 35% à plus de 42%. Ensuite, si une grande majorité déclare toujours habiter un lieu fixe (84.5%) beaucoup ont délaissé les parcs (-13%), visiblement au profit des berges (+ 14,5%). Les installations permanentes ou temporaires d'abris ont baissé de 4 points, alors que ceux qui se contentent d'une couverture ou qui ne prévoient rien pour dormir augmentent nettement (17% en 2003 et 26% en 2007).

La baisse du nombre de sans-logis concerne principalement ceux qui vivaient dans les parcs de Tôkyô et d'Osaka. C'est la conséquence du « plan d'élimination des tentes » dans les grands parcs de ces deux villes : A Osaka, il s'agit d'expulsions forcées, et à Tôkyô du programme d'appartements à 3000 ¥. Ces mesures ont favorisé la « précarisation » du lieu de vie des sans-logis: ils sont moins nombreux à être sédentarisés et vivent davantage à plusieurs dans une même tente¹, tandis ceux qui vivent de façon isolée, se contentant d'une couverture ou d'un bout de carton pour dormir sont en augmentation.

Par ailleurs les enquêtes sur les sans-logis ne prennent en compte que « les personnes qui utilisent comme lieu de vie habituel et sans autorisation les parcs publics, les bâtiments des gares ou tout autre lieu public ». Ainsi les usagers des centres d'accueil, qui temporairement ne sont plus à la rue, n'apparaissent pas dans les décomptes. Si cette définition n'avait pas une grande incidence jusqu'à 2001, du fait de l'inexistence de structures d'accueil, elle est aujourd'hui obsolète. Elle implique de relativiser l'importance de la baisse du nombre de sans-logis, et révèle la priorité des autorités : le « problème » à régler n'est pas tant de trouver une solution pour sortir les sans-logis de la grande pauvreté, mais plutôt de débarrasser le paysage urbain de cette

¹ Selon le pré bilan des appartements à 3000 ¥, il y avait en moyenne 1,4 personne par tente avant la mise en place du programme, contre 2,4 après.

misère qui dérange. Ces solutions d'« invisibilisation » restent temporaires, et ne peuvent que favoriser la multiplication des formes de pauvreté, moins repérables et donc moins accessibles.

Conclusion

Nous avons dépeint les principales figures du « phénomène » des sans-logis à Tôkyô et à travers elles, tenté d'en montrer les causes sous-jacentes que sont l'existence d'un sous-prolétariat et la précarisation de couches plus stables de la société.

En marge de ces sans-logis visibles et désignés comme tels, on assiste depuis peu à de nouvelles formes de précarisation, plus diffuses et ne bénéficiant pas d'une telle visibilité : les cas de personnes vivant dans leur voiture, plusieurs milliers selon les associations, se multiplient. Ce sont notamment des *freeters*¹, figure la plus médiatique des précaires, qui vivent de petits boulots, et des travailleurs irréguliers ou exploités de 55 ans et plus. Autre phénomène, encore plus récent, celui des « réfugiés des cafés internet » : des jeunes et des personnes d'une cinquantaine d'années, qui dorment dans les box individuels des cafés internet ou autres établissements ouverts 24h/24. Dans la presse on parle de « sans-logis cachés » (*kakureta homuresu*), ou de « *freeters* pauvres ». Certains vivent de petits boulots, mais le travail journalier est la forme d'emploi la plus répandue².

La pauvreté se manifeste donc sous des formes de plus en plus diverses,

¹ *Freeters* : combinaison du mot anglais *free* (libre) et du mot allemand *arbeiter* (travailleur). Désigne, selon la définition officielle, les personnes entre 15 et 34 ans qui n'ont pu assurer la transition de l'école au travail, ou qui ne retrouvent pas d'emploi régulier suite à un licenciement, et qui vivent de petits boulots

² Contrairement à ce que l'on trouve dans les *yoseba*, le travail journalier des « réfugiés » concerne surtout le secteur tertiaire.

touchant des catégories sociales jusqu'ici épargnées. La précarité et l'instabilité deviennent un lieu commun sur le marché de l'emploi et les travailleurs pauvres ou « *working poor* » sont en constante augmentation : aujourd'hui 1/3 des employés ont un contrat « non régulier » (c'est-à-dire précaire et à bas salaire). Et c'est sans compter ceux qui s'enlisent dans le travail journalier.

L'assistance publique, telle qu'elle est appliquée actuellement, ne remplit pas sa fonction de filet de sécurité face à la détérioration du marché du travail, et n'est pas du tout adaptée à une précarisation de plus en plus diffuse dans la société.

Pour adapter le système d'aide sociale, il est nécessaire d'appréhender les différentes formes de pauvreté comme un seul et même phénomène. La très récente utilisation du terme « pauvreté » dans la presse et l'émergence d'un large mouvement « anti-pauvreté », réunissant plusieurs associations, sont sans doute le signe que ce long processus a commencé.

Bibliographie

AOKI Osamu, 2006, « Gendai nihon no « hinkonkan » ni kansuru anketo kekka chûkan hôkoku »
[Rapport d'enquête préliminaire sur la « perception de la pauvreté » dans le Japon contemporain],
kyoiku fukushi kenkyu, n°12, 2006

FOWLER Edward, 1996, *San'Ya Blues: Laboring Life in Contemporary Tôkyô*, Ithaca, Cornell
University Press

GONON Anne, 1995, *Précarité et isolement social, le monde des travailleurs journaliers*, Tôkyô,
Maison Franco-Japonaise

HOURS Mélanie, « Les sans-abri de Sanya. Le rapport à la misère des anciens travailleurs
journaliers », mémoire (non publié), Université Paris 7, 2002

HOURS Mélanie, 2007, « La pauvreté urbaine au Japon -Réalités et représentations »,
Transcontinentales, n° 5

IWATA Masami, 2000, *Homuresu /gendai shakai/fukushi kokka*, Tôkyô, Akashi

MALINAS David-Antoine, 2006, « Exclus et précaires dans le Japon contemporain, caractéristique
et analyse du phénomène sans-abri au Japon », *Cités* n°27

PONS Philippe, 1999, *Misère et crime au Japon*, Paris, Gallimard